

## REGLEMENT

- **Organisation:** La course est organisée par la Section Course à Pied du Foyer Rural d' Aubiet. Cette épreuve est inscrite au calendrier de la CDCHS du Gers et du Challenge Le Défi Gersois.
- **Parcours:**
  - Une boucle vallonnée de 13 km sur la commune d'Aubiet le long de l'Arrats puis dans le Bois de Tulle. Un dénivelé + de 230m environ.
  - Une boucle vallonnée de 8 km sur la commune d'Aubiet le long de l'Arrats . Un dénivelé + de 108 m environ.
  - Une marche de 8km est également proposée .
- **Inscription:**
  - En ligne sur [www.inscriptionsenligne.fr](http://www.inscriptionsenligne.fr)
  - 12 euros pour le 13km et 10 euros pour le 8 km .
  - 3 euros pour la marche ( inscriptions en ligne ou sur place )
  - Pour toute autre information : [www.facebook.com/lepromenonsnous](https://www.facebook.com/lepromenonsnous) ou auprès du correspondant Vincent Labedan (06 85 07 43 52 ou [latoulette@free.fr](mailto:latoulette@free.fr)).
  - Pour le trail de 8 et 13 km, il faudra présenter une licence d'Athlétisme ou de triathlon, sinon **joindre obligatoirement la photocopie du certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de 1 an.**
  - Les inscriptions sur place seront ouvertes le jour même de la course à partir de 16h selon le nombre d'inscriptions en ligne déjà reçues. Elles seront alors majorées de 2 euros par rapport au tarif initial .
- **Départ/Arrivée:**
  - Départ de la course du 13km : 17h30 depuis le Foyer Rural d'Aubiet,
  - Départ de la course du 8 km : 17h45 depuis le Foyer rural d' Aubiet
  - Départ de la marche : 17 h depuis le Foyer rural d' Aubiet
  - Arrivée jugée au même endroit!
  - Le port du dossard est obligatoire sur la poitrine et ne peut en aucun cas être modifié. Le coureur qui ne respecte pas cette règle sera disqualifié. Le chrono sera arrêté après 2h00 de course.
- **Récompenses:** Des produits locaux seront offerts à tous les coureurs du trail. La remise des prix récompensera les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes, ainsi que le premier homme et la première femme de chaque catégorie.
- **Sécurité:** Les participants doivent respecter le code de la route. Signaleurs équipés de téléphones portables. Sécurisation des carrefours. Assistance motorisée. Ravitaillement en 2 points du circuit. Toilettes sur place, douches à proximité.
- **Responsabilité/Assurance:** Les organisateurs ont souscrit une Responsabilité Civile. Le Promenons-nous décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou futurs qui pourraient survenir aux concurrents du fait de la participation à l'épreuve.
- **Modification/Annulation:** Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours ou d'annuler la course selon les conditions climatiques.
- **Droit à l'image:** Les concurrents acceptent la prise de photos et de vidéos le jour de la course en vue de publication sur le web.